

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 10387

Numéro SIREN : 802 316 919

Nom ou dénomination : 1 SIAM THAI

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2018 sous le numéro de dépôt 105962



20181059622017

DATE DEPOT : 25/10/2018

N° DE DEPOT : 105962

N° GESTION : 2014B10387

N° SIREN : 802316919

DENOMINATION : 1 SIAM THAI

ADRESSE : 70 bd Saint-Marcel 75005 Paris

MILLESIME : 2017

Greffie du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

03 NOV. 2018

Sous le N° :

105962

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2018

Le vingt cinq juin, l'an deux mille dix huit, à dix heures, l'associé unique de la société 1 SIAM THAI s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etais présent :

Monsieur WORACHINA Sitangkhan
propriétaire de..... 250 Actions

250 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par Monsieur WORACHINA Sitangkhan, Président de la société.

Le Président dépose :

- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2017;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

WS

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président ;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture de ses rapports, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 34.939 euros.

L'Assemblée donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

W S

- 250 euros en réserve légale,
- Le solde soit 33.947 euros en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Monsieur WORACHINA Sitangkhan



SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION
DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2018**

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2017 comme suit :
 - 250 euros en réserve légale,
 - le solde soit 34.689 euros en report à nouveau.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan



SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux..

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolution prévisible et perspective d'avenir :

L'exercice 2017 est marqué par une légère progression du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice dernier. Celui de l'exercice à venir sera encore satisfaisant et nous attendons un résultat satisfaisant.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

W.S

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, il n'existe aucune survenance d'évènements importants.

- Activité en matière de recherche et de développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTAT - AFFECTATION

- Examen de comptes et résultat

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement et de valorisation des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2017 s'élève à 266.968 euros contre 236.666 euros de l'exercice dernier soit + 12.8%.

Les achats consommés représentent 81.319 euros contre 65.778 euros de l'exercice dernier. Le coefficient de la marge brute s'est légèrement dégradé et passe de 3.6 à 3.3 en 2017.

Les charges externes ont baissé et s'élèvent à 37.556 euros contre 41.526 euros en 2016.

La masse salariale, charges sociales comprises, s'élève à 109.252 euros contre 103.231 euros de l'exercice dernier soit stable.

Les charges d'exploitation de l'exercice atteignent au total 235.472 euros alors que celles de l'exercice dernier s'élèvent à 216.591 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 34.939 euros et de l'affecter comme suit :

- 250 euros en réserve légale,
- Le solde soit 34.689 euros en report à nouveau.

W S

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter les textes de résolutions qui sont soumises à votre vote

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour l'exercice de ses fonctions au 31 décembre 2017 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'Article L 223-19 du nouveau code de commerce et faisant l'objet du rapport spécial de la gérance.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan



SAS 1 SIAM THAI

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2018**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, il n'existe aucune convention conclue entre la société et les associés ou Président.

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du code de commerce, de statuer sur le présent rapport.

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Regime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/> X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				REGIME D'IMPOSITION	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> SI PME innovantes: cocher la case ci-contre				REGIME D'OPTION	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si l'option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cochez la case				REGIME D'OPTION	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si l'entreprise soumise au dépôt de la déclaration paye par pays n° 2265-SD (art. 223 quinque C-1), cochez la case				REGIME D'OPTION	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si l'entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinque C-2), cochez la case				REGIME D'OPTION	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				REGIME D'OPTION	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:				
1 SIAM THAI 70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS	SIRET	8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5	Méj: huorsong@orange.fr		
	Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:		

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

C ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	24	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV Imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sixies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

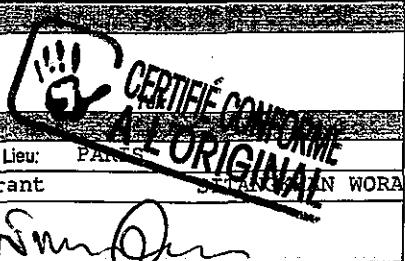
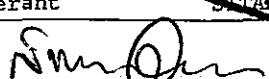
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des lasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil		
HOOR LEANG SONG EXPERT COMPTABLE 58 AVE DE CROISY BAT A 75013 PARIS	HOOK LEANG SONG Expert Comptable 58 av de Choisy Bat A 21		
Signature: 			
CERTIFIÉ COMME ORIGINAL			
N° d'agrément du CGA	Tél: 01 53 60 83 88	Date: 28/02/18	Lieu: PARIS
Tél: 01 45 85 51 65			
SIRET: 33 400 000 000 00	Qualité du mandataire: Gérant	STUDIO 2010 IN WORACHINA	
Signature: 			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'ébattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'ébattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

G. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 8 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	Montant des sommes versées:		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2				5	6	7	8
SITANGKHAN WORACHINA	250	2017	47 120					
36 RUE SAINT PAUL 75004 PARIS								

H. DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								

I. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTEPRISES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMARQUE: Les sommes versées au titre des rémunérations sont soumises à un taux d'imposition de 15% moins-values à long terme imposées à 15%								

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	83 126	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétractions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>1 STAM THAI</u>							Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise <u>70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS</u>							
SIREN	8	0	2	3	1	6	9
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1	2	Durée de l'exercice précédent *	1	2		
							Exercice N clos le <u>3,1,1,2,2,0,1,7</u>
ACTIF				Brut	Amortissements-Provisions		Ner
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	35 000	012		35 000
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	46 934	030	9 189	37 745
	Immobilisations financières * (1)		040	2 623	042		2 623
Total I (5)			044	84 557	048	9 189	75 368
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 043	052		3 043
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 466	066		2 466
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			072	3 085	074		3 085
Valeurs mobilières de placement			080	30 000	082		30 000
Disponibilités			084	76 918	086		76 918
Charges constatées d'avance *			092		094		
Total II			096	115 512	098		115 512
Total général (I+II)			110	200 069	112	9 189	190 880
PASSIF							Exercice N <u>1</u> NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		2 500
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131) 132		
	Report à nouveau				134		14 197
	Résultat de l'exercice				136		34 939
	Provisions réglementées				140		
Total I			142				51 637
Provisions pour risques et charges					154		
DETTE(S)	Emprunts et dettes assimilées				156		33 875
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		5 585
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	43 750) 172		99 783
Produits constatés d'avance					174		
Total III			176				139 243
Total général (I + II + III)			180				190 880
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	23 638
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 917
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1 SIAM THAI		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Néant	*
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 13.111.212.0.1.7 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	59
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	266 909
		Services *		217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	6
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	266 974
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	81 484
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(165)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	37 556
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	630			244	3 031
	Rémunérations du personnel *					250	90 042
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	19 210
	Dotations aux amortissements *					254	4 318
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259				262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	235 475
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	31 499
	Produits financiers (III)	280	18	Charges financières (V)	294		1 177
	Produits exceptionnels (IV)				290		10 324
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	347			300		
		348					
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	5 725
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	34 939
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	34 939	314	
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	5 725
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotés-cis d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégriation (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies A</i>)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quintdecies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i>)	990			
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344		350	2 520
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)					655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	38 144	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	38 144	372	

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2018

Extension

1 SIAM THAI

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2018

		Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI							Néant <input type="checkbox"/> *	
Formulaire obligatoire (article 362 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	35 000	402		404		406	35 000	
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 280	442	2 124	444		446	22 404	
	Installations générales, agencements divers	450	14 845	452	4 273	454		456	19 118	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470	2 893	472	2 520	474		476	5 413		
Immobilisations financières	480	2 623	482		484		486	2 623		
TOTAL	490	75 641	492	8 917	494		496	84 557		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 948	532	1 336	534		536	3 284	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 072	542	1 976	544		546	4 047	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	852	562	1 006	564		566	1 858	
TOTAL	570	4 872	572	4 318	574		576	9 189		
III	PLUS VALUES, MOINS VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
	Court terme * ⑤	Long terme								
		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ⑩	579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591			
	TOTAL				596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A. NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

- 1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2
3
4
5
6
7

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
Total des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	(9 085)
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	27 723
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 066
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise:1..SIAM..THAI.....		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..0.1./.01./2017. et clos le:31./12./2017		Données en nombre de mois 1 2		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	266 968		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	266 968		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	6		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	165		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	171		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾				
Achats	121	93 530		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	14 682		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	336		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	108 548		
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137 158 591		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	158 591		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	266 968	Effectifs au sens de la CVAE * 023	4,00
Période de référence	024	0 1 0 1 2 0 1 7 160 3 1 1 2 / 2 0 1 7		
Date de cessation			/	/
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs				
Effectif moyen du personnel * :			376	4,00
dont apprentis			657	
dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.				
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.				

6

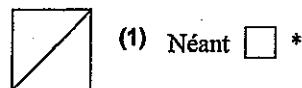
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Exercice clos le

31122017

SIREN

8 | 0 | 2 | 3 | 1 | 6 | 9 | 1 | 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAI

Adresse (voie)

70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal

75005

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS DU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NDMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NDMBRE TOTAL DE PARTS DU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique	Prénom(s)	SITANGKHAN			
Nom marital	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	250		
Naissance: Date	25/11/1980	N° Département	99	Commune	KAMPHEANG PHET	Pays
Adresse : N°	36	Voie	RUE SAINT PAUL			
Code Postal	75004	Commune	PARIS	Pays	FRANCE	

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)				
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions				
Naissance: Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse : N°		Voie				
Code Postal		Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

Exercice clos le

31122017

SIREN

8 0 2 3 1 6 9 1 9

Dénomination de l'entreprise

1 SIAM THAT

Adresse (voie)

70 BOULEVARD SAINT MARCEL

Code postal

75005

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

2018

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Exercice du 01/01 au 31/12 ou au titre de l'année N

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :

Néant

1 SIAM THAI

802316919

Désignation et n° siren de la société tête de groupe

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC	2 520

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	36 000
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)**III - CAS PARTICULIERS**

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

